

	Fo 313 – Demande d'accréditation à la formation pratique – Filières EDE et AC	
	Responsable de la formation pratique	25.01.2024

## 1. Conditions cadres

Les plans d'études cadre pour les deux filières prévoient que l'organisme de formation est responsable de la coordination des éléments de formation scolaires et pratiques. Il garantit que toutes les compétences définies dans le plan d'études cadre sont enseignées à l'école et dans la pratique. L'organisme de formation est également responsable de la reconnaissance de l'institution pratique.

Ce document a pour but de fixer le cadre général ainsi que les critères d'accréditation définis par l'**esede**.

L'accréditation doit être renouvelée **chaque cinq ans**.

## 2. Critères

- Être une institution inscrite dans le cadre d'un service public, d'une association (selon l'art. 60 et suivants du code civil) ou d'une fondation (selon l'art.80 et suivants du code civil) à but non lucratif. Dans le cadre d'une institution en nom propre, il est exclu que la même personne cumule la fonction d'employeur et de praticien formateur.
- Structure (ou lieu) d'accueil à temps d'ouverture élargi.
- Ouverture depuis un an au moins lors du dépôt de la demande.
- Répondre aux dispositions légales cantonales régissant l'exploitation des institutions d'accueil collectif de jour de l'enfance ou selon les normes en vigueur pour les animateur.trice.s communautaires.
- Les institutions accréditées s'engagent à ce que le suivi des éducateurs.trices et des animateur.trice.s en formation se fasse par une personne au bénéfice d'une formation de Formateur.trice à la Pratique Professionnelle (FPP) ou PF HES. Dans le cas où cette exigence ne peut être remplie, elle doit être au minimum au bénéfice d'un diplôme d'éducateur.trice ES en éducation de l'enfance ou animateur.trice communautaire ES, ou d'un titre jugé équivalent selon le référentiel du canton où se déroule la formation et au bénéfice de minimum 3 ans d'expérience professionnelle ou 2 ans si en formation de FPP pour l'accompagnement des éducateurs.trices ou animateur.trice en formation.
- La personne en formation doit travailler au moins une partie de son temps avec un.e diplômé.e ES et/ou HES.
- Disposer d'un concept de formation pratique.
- Appliquer les dispositions financières et administratives précisées dans les conventions ou contrats de stages tripartites de l'**esede**.

## 1. Choix de la filière

Vous avez la possibilité de faire une demande d'accréditation pour une filière ou pour les deux.

EDE:

AC:

## 2. Coordonnées de l'institution

Afin de déterminer si votre lieu d'accueil remplit ces exigences, nous avons impérativement besoin des informations ci-dessous.

Nom de l'institution :

Nom et prénom du/de la directeur.trice :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Site internet :

Heures d'ouverture :

Merci d'indiquer les coordonnées et l'adresse de la direction générale ci-dessous :

Nom : Prénom :

Téléphone :

Adresse :

Documents à annexer à la présente demande :

- Description de la composition de l'équipe éducative**
- Autorisation d'exploiter ou attestation communale pour les centres de loisirs
- Plaquette de présentation de l'institution, projet institutionnel ou mission socioculturelle
- Projets pédagogiques ou charte des groupes/secteurs susceptibles d'accueillir des personnes en formation
- Documents à l'intention des personnes en formation (concept de formation pratique)
- Plan d'accès (facultatif)
- Autre – Précisez :

L'ensemble du dossier peut être envoyé par email à l'adresse suivante : [admin@esede.ch](mailto:admin@esede.ch) ou par courrier postal.

### **3. Description de la composition des équipes éducatives par secteur/groupe**

Nom du secteur/groupe :

Age des enfants du secteur/groupe :

Capacité d'accueil du secteur/groupe :          enfants par jour

Répartition en équivalent EPT :

Diplômé.e.s du tertiaire ( ES ou HES)

Diplômé.e.s du secondaire 2 ( ASE)

Autre personnel éducatif :

**Merci de dupliquer cette page et d'en remplir une par secteur/groupe**